

Résolution

Impliquer les enseignant(e)s dans l'ensemble des processus décisionnels ayant une incidence sur la profession enseignante et les systèmes d'éducation

Soumise pour adoption par ASTI, IFUT, INTO et TUI (Irlande) à la Conférence spéciale du CSEE, la Conférence spéciale de la région européenne de l'Internationale de l'Éducation, adoptée à Athènes les 27 et 28 novembre 2018

La Conférence du CSEE constate avec inquiétude que :

1. Dans bon nombre de situations, la voix des enseignant(e)s n'est pas représentée au sein des processus décisionnels portant sur l'éducation et la profession enseignante, alors que la qualité de la prise de décision et les engagements en faveur des réformes nécessaires pourraient être fortement renforcés si l'on prenait en compte leurs points de vue et conseils avisés et professionnels, ainsi que ceux de leurs représentant(e)s, pour orienter les décisions politiques;
2. Tenir les enseignant(e)s à l'écart d'un grand nombre d'instances consultatives et décisionnelles témoigne d'une vision étriquée de l'éducation, contraire aux bonnes pratiques et dévalorisante pour la profession enseignante.

En conséquence, la Conférence appelle le CSEE et ses organisations membres à :

3. Interpeller les gouvernements et ministères de l'Éducation européens afin que les syndicats de l'enseignement soient impliqués dans l'ensemble des processus décisionnels ayant une incidence sur la profession enseignante et les systèmes d'éducation et que leurs remarques et suggestions soient prises en compte. Les domaines où la voix des enseignant(e)s est importante sont, entre autres, les suivants :
 - a. Réglementation de la profession et normes régissant l'accès à la profession.
 - b. Planification de l'offre en enseignant(e)s et définition de politiques permettant de garantir leur maintien en service et la poursuite de leur carrière dans l'enseignement.
 - c. Conditions d'emploi des enseignant(e)s.
 - d. Politiques régissant les programmes scolaires et les évaluations.